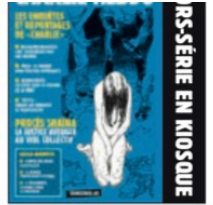


**ATTENTAT
D'ARRAS**
5 PAGES SPÉCIALES

- ENTRETIEN AVEC M^{re} LE ROY, AVOCATE DE LA FAMILLE PATY
- DES PROFS TÉMOIGNENT
- PASSAGE À L'ACTE TERRORISTE : LE PÉRIL JEUNE



CHARLIE HEBDO

3,20 € / N° 1630 / 18 OCTOBRE 2023

PROFS...



charliehebdo.fr

L 14057 - 4830 S. F. 3,20 € - RD

-RISS-

ATTENTAT D'ARRAS: L'ISLAMISME BIEN

Charlie Entretien

M^E VIRGINIE LE ROY « Aujourd'hui, le terrorisme n'a même plus besoin d'un prétexte pour frapper »

Charlie avait rendez-vous avec M^e Virginie Le Roy, avocate de la famille de Samuel Paty, un vendredi 13 octobre au matin. Peu après notre entretien, un terroriste islamiste assassinait « monsieur Bernard », professeur de français au lycée Gambetta d'Arras. Alors, nous avons décidé de revoir M^e Le Roy, un samedi 14 octobre, une matinée froide et pluvieuse qui voyait la France compter un mort de plus, un deuxième enseignant tué par un fou de Dieu. Entretien.

CHARLIE HEBDO : Hier, à Arras, était assassiné M. Dominique Bernard par un islamiste, comme il y a trois ans Samuel Paty. Cet attentat survient quelques jours avant l'anniversaire de la mort du professeur d'histoire-géographie. Comment va sa famille, que vous représentez ?

M^e Virginie Le Roy : Ils sont dévastés par ce qui s'est passé à Arras. Ils savent que, dans l'affaire Samuel Paty, le marathon judiciaire qui va bientôt commencer va être épuisant, mais ils sont prêts.

Le tueur d'Arras voulait s'en prendre à un professeur d'histoire-géo. Cet attentat semble être une réplique de ce qui s'est passé à Conflans-Sainte-Honorine. Pouvez-vous revenir sur les éléments de ressemblance, mais aussi, peut-être, sur ce qui diffère de 2020 ?

Il y a des points de ressemblance évidents entre ces deux attentats. L'origine du tueur, immigré d'une petite république qui jouxte la Tchétchénie, et son âge, 20 ans, donc relativement jeune. La victime, un professeur attaqué à l'arme blanche. La revendication immédiate, ce « *Allah akbar!* » crié au moment des faits. Mais il y a au moins une différence capitale : l'absence, selon ce que nous savons à ce stade de l'enquête, d'une affaire de caricatures. L'enquête débute à peine et doit apporter de nombreuses réponses, mais ce tueur cherchait à tuer un professeur d'histoire-géo, n'importe quel professeur d'histoire-géo. Je ne crois pas qu'il faille pour autant parler d'un attentat « opportuniste », la radicalisation, c'est un cheminement construit, c'est un choix et une organisation, une planification, mais aujourd'hui, en France, le terrorisme n'a même plus besoin d'un prétexte pour frapper. C'est la figure même du professeur qui est touchée, l'école est, depuis de très nombreuses années, une cible des organisations terroristes.

Pourquoi l'école ?

Parce que c'est ce qui permet de penser par soi-même, le libre arbitre, la capacité de réfléchir. Ce qui vient directement en opposition avec l'endoctrinement religieux, le ressort principal des organisations terroristes qui, elles, abrutissent leurs membres.

Comment avez-vous réagi en apprenant ce nouvel attentat ? Et qu'est-ce que ça a changé dans votre approche du procès qui va s'ouvrir ?

Quand j'ai appris le meurtre de Samuel Paty, il y a trois ans, j'ai été abasourdie qu'on puisse tuer un professeur pour des dessins – des caricatures qui font partie du matériel pédagogique de l'Éducation nationale, dois-je préciser. Qu'on puisse se retrouver trois ans après avec ce même type d'attaque m'a énormément touchée. Par chance, il n'y a eu aucun enfant blessé. Ça a aussi renforcé ma détermination : je le dis claire-



ment, je veux une réponse judiciaire forte. C'est la seule qu'on peut apporter, la réponse judiciaire. Qu'est-ce qu'il nous faut de plus pour qu'on se réveille ? Pour un sursaut commun ?

On a du mal à voir, après 2015, Magnanville, l'attentat de Nice, en 2016, puis le meurtre terroriste du père Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray, et tant d'autres encore, ce qui pourrait désormais constituer un « sursaut »...

Comment peut-on accepter que le tueur d'Arras ait été connu des services de renseignements, qu'il ait été signalé à plusieurs reprises, qu'il ait été suivi et écouté, que son père ait déjà été expulsé, mais qu'il ait pu conduire son acte terroriste ? Dans cette lutte contre l'islamisme en France, on a pourtant conçu des outils. C'est la première question que je me suis posée hier : il est écouté, surveillé, contrôlé... Ce sont des mesures indispensables, qui participent de l'identification des risques terroristes. Mais comment traite-t-on ces risques, une fois le danger identifié ?

- Je veux une réponse judiciaire forte. C'est la seule qu'on peut apporter -

J'aimerais, par exemple, savoir si l'un des groupes d'évaluation départemental de la radicalisation islamiste (GED) s'était saisi du dossier du tueur d'Arras. C'est un service qui s'occupe de prendre en charge les individus qui ont été identifiés comme radicalisés, et de mettre en place des mesures de suivi pour prévenir le passage à l'acte. Il y a des mesures de contrainte administrative qui peuvent permettre d'éviter que ce type de drame ne survienne. Le tueur aurait, par exemple, pu faire partie d'un programme de déradicalisation. Et contrairement à ce que j'ai beaucoup entendu hier, il y a aussi des mesures judiciaires qui peuvent être prises en amont.

On sait bien que ça ne fonctionne pas, la déradicalisation...

Avec Mogouchkov, on n'en sait rien puisque, a priori, on n'a pas essayé. Mais ce n'est pas le seul outil dont nous disposons, même sans attendre le passage à l'acte. Depuis 2014, nous avons une infraction qui est l'« entreprise individuelle terroriste », qui permet la judiciairisation. Le seul sujet, c'est : comment empêche-t-on le passage à l'acte ? Je crois qu'il est absolument urgent que le gouvernement crée un fonds de réflexion compétent, pluridisciplinaire, pour étudier cette question-là : détection, prise en charge et prévention. Ce que

je veux vous dire, c'est qu'il faut que tous les acteurs qui travaillent sur ces questions se réunissent.

Comme un « Grenelle de l'antiterrorisme » ?

Et pourquoi pas ? On sait très bien qu'on ne va pas régler la question en l'étudiant par le petit bout de la lorgnette, c'est une problématique complexe, qui englobe à peu près tous les sujets sociétaux : jeunesse, éducation, religion, justice, police et administration... Il faut réunir un groupe de professionnels aguerris, pointus sur le sujet – magistrats, procureurs, enquêteurs, experts...

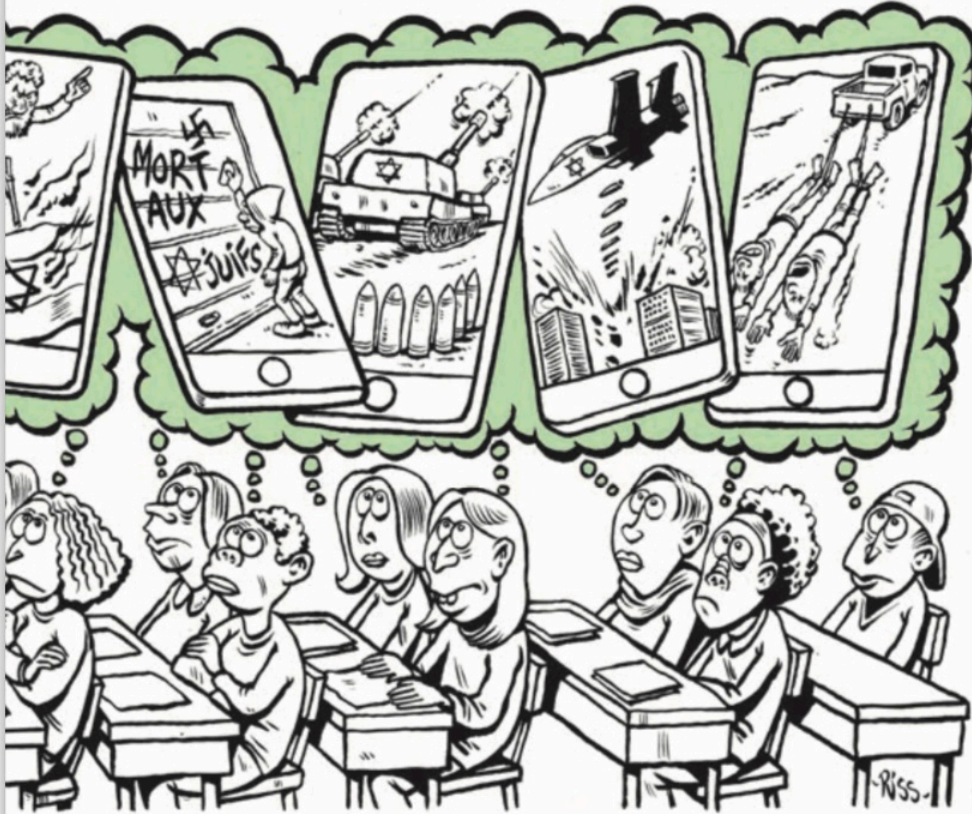
Faut-il considérer que nos services de renseignements ont failli à leur tâche ?

Je ne dirais pas ça. J'ai beaucoup de respect pour ces fonctionnaires. On ne se rend peut-être pas compte de l'ampleur de la tâche : Anzorov, le tueur de Samuel Paty, participait à énormément de groupes de discussion islamistes. Des chaînes de messages dans lesquelles ils échangeaient des horreurs – des vidéos de meurtres, de viols, ce genre de choses. Je me suis rendu compte que l'un d'entre eux vivait dans un petit village de l'Eure où résidaient mes parents. L'imprégnation géographique ne concerne pas seulement les grandes villes, comme Paris ou Marseille. Dans l'attentat d'Arras, finalement, les Renseignements n'ont pas si mal fonctionné : l'individu a été détecté, mais son acte n'a pas été prévenu. On ne sait pas prévenir le passage à l'acte. Voilà la limite sur laquelle il faut se pencher. Ce n'est pas sérieux de réunir des centaines de milliers d'euros contre la radicalisation s'il n'y a pas de suivi, ou si le fonds est dévoyé, comme on l'a vu récemment. La radicalisation, c'est un sujet sérieux, pas un outil de communication politique.

Dans l'affaire Samuel Paty, qu'est-ce qui a dysfonctionné ?

Tout. Absolument tout. L'ensemble des services : l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur avaient les informations et le matériel nécessaires pour agir. Je ne vois pas comment ils ne pouvaient pas appréhender ce qui allait se passer, ils avaient tout : les noms des personnes radicalisées qui visaient Samuel Paty, le Prophète « insulté », Internet qui s'enflamme, l'anonymat rompu du professeur, son inquiétude grandissante et celle de son entourage... C'était une polémique

TÔT EN OPTION AU BAC (COEFFICIENT 3)



écarlate dans un contexte écarlate, en plein procès de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Mais il faut une volonté réelle de se saisir du problème, ce qui a manqué ici. Parce que, évidemment, on ne parle pas de ça en France, c'est un sujet tabou, qui génère énormément d'hypocrisie.

Le 27 novembre s'ouvrira le procès à huis clos des cinq mineurs qui sont accusés d'avoir aidé Anzorov à identifier Samuel Paty, ce qui a fatalement conduit à son décès. Dans le contexte actuel, c'est une audience compliquée pour vous ? Non, mais c'est une audience fondamentale. Ce qui frappe dans ce dossier, c'est qu'il va falloir expliquer l'adhésion naturelle de ces ados aux projets d'Anzorov. Ces cinq jeunes sont restés avec le tueur, ils ont répondu à ses demandes sans aucune résistance. C'est-à-dire que le projet de désigner le professeur, non pas pour discuter avec lui mais pour l'humilier sur les réseaux et exiger de lui qu'il s'excuse pour son blasphème, ne leur a posé aucun problème. Est-ce que, pour eux, l'idée même d'une éventuelle sanction pour le blasphème est une idée légitime ? C'est le fond du sujet.

Quelles ont été leurs motivations selon vous ?

Rappels qu'Anzorov leur a promis 300 euros pour leur aide. Alors ce pourrait être l'appât du gain. C'est le fond de l'affaire : est-ce que c'est l'argent ? Est-ce que c'est le fait de pouvoir moquer le professeur qu'ils imaginaient se faire chahuter, ou est-ce que c'est véritablement l'atteinte au Prophète, l'accusation de blasphème ? Quel est le véritable mobile de leurs actes ? Je ne pense pas qu'on puisse réduire ça à de la bêtise. Quant à la jeune fille à l'origine de toute cette affaire, il est aujourd'hui incontestable qu'elle a menti. C'est une élève qui ne suivait pas les règles du collège, qui n'est pas tant religieuse que ça. Elle décide de ne pas aller en cours le mardi. La principale la sanctionne par deux jours d'exclusion. Pour justifier cette sanction auprès de ses parents, elle va raconter qu'elle a été punie parce qu'elle a protesté dans la classe quand on lui a demandé de se déclarer comme musulmane. En faisant ça, elle active tous les leviers : discrimination, islamophobie, blasphème...

Qu'est-ce que cette affaire dit de cette jeunesse-là ?

Cette affaire, c'est une cartographie de la société française d'octobre 2020. Cet attentat est rendu possible parce que chaque acteur adhère naturellement aux intentions du tueur, tout se

met en branle grâce à ça. Je ne peux pas croire que ces jeunes ne savent pas ce qu'ils font, il y en a d'ailleurs qui quittent le groupe au moment où ils rencontrent Anzorov. Ils ne le connaissent pas, ils ne l'ont jamais vu, mais cet homme vêtu de noir demande qu'on lui montre le professeur blasphémateur, pour le forcer à s'excuser, et ils s'exécutent.

L'enjeu pour la justice, c'est de parvenir à obtenir un discours authentique de la part de ces jeunes au moment de l'audience. Je le dis très fermement : il faut que ces jeunes soient condamnés. C'est un procès inédit : ça n'est jamais arrivé qu'on juge cinq mineurs dans une affaire de cette importance-là. Le judiciaire doit permettre la prise de conscience par la condamnation, il faut appliquer une qualification et une peine en face d'actes qui sont extrêmement graves.

Ce ne sont pas les seuls qui se retrouveront devant la justice. Huit majeurs sont également renvoyés devant la cour d'assises spéciale. Parmi eux : Azim Epsir Khanov et Naïm Boudaoud, soupçonnés d'avoir eu une connaissance précise du projet terroriste d'Anzorov, pour « complicité d'assassinat terroriste », et Brahim Chnina, le père de la collégienne, et Abdelhakim Sefrioui, auteurs de vidéos sur les réseaux sociaux qui avaient attisé la polémique, pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle ». Comme souvent, puisque le tueur est mort, beaucoup imaginent que la justice cherche des boucs émissaires, que répondez-vous à cela ?

Je réponds que sans Brahim Chnina, sans Abdelhakim Sefrioui, il n'y aurait pas eu d'assassinat de Samuel Paty. Ces deux-là sont jugés pour association de malfaiteurs terroriste, mais j'aurais souhaité qu'ils comparaisissent pour complicité, comme Epsir Khanov et Boudaoud. Car Chnina et Sefrioui sont la condition indispensable à la commission de l'attentat, ils ont désigné Samuel Paty comme cible. C'est l'un des enjeux capitaux du procès des majeurs : comment on appréhende, sur des qualifications terroristes, l'appel à la sanction, la désignation de cible sur les réseaux sociaux ? C'est une question qui va de pair avec le changement de physiologie du djihadisme et le changement de physiologie des attentats. Comment fait-on le procès des provocateurs ? Le procès des idéologues ? L'affaire Samuel Paty commande un changement dans la manière d'appréhender le terrorisme et les attentats, c'est un séisme dans nos sociétés. ●

Propos recueillis par Jean-Loup Adéror

Édito



DES MOTS CONTRE DES COUTEAUX

RISS

Que faut-il penser de l'assassinat par un islamiste d'un professeur de lettres dans un lycée d'Arras, vendredi dernier ? D'abord que c'est un attentat, et que celui qui l'a commis est un terroriste. Pourquoi est-il facile de désigner les choses par leur nom quand elles ont lieu sous notre nez, et si difficile quand elles se déroulent à 3 000 km d'ici, comme en Israël ? On savait que cette violence pouvait se reproduire. On savait qu'il y a en France et dans le reste du monde des individus fanatisés, déterminés à détruire les sociétés démocratiques dans lesquelles nous vivons. On savait qu'ils recommenceraient un jour ou l'autre, ici ou là-bas. Et on sait que cela va durer encore des années.

Pourtant, on ne peut s'empêcher d'accuser le coup. On a beau avoir déjà connu cette émotion si particulière propre à un attentat, celle qui vous fait croire que c'est le monde entier qui a voulu vous supprimer, on reste submergé par le même dégoût. Pas uniquement par celui qu'inspire la violence, mais aussi par celui de la bêtise, du crétinisme, de la misère intellectuelle. Tout le contraire de ce qu'incarne un professeur. Le combat contre le terrorisme est d'abord celui de l'intelligence contre la débilite.

On a beau retourner le problème dans tous les sens depuis des années, avancer des théories géostratégiques subtiles pour comprendre ce qu'est l'islamisme, on retombe toujours sur la même conclusion : la stupidité abyssale des terroristes, leur vacuité sans fond, leur incapacité à remplir leur existence par la créativité et l'imagination. Si vous émettez une idée, c'est déjà pour eux une provocation qui met en évidence leur nullité. Les terroristes suppriment ceux qui dévoilent au grand jour l'échec de leur vie. Le professeur est donc une cible prioritaire. Le rôle et la place de l'enseignant dans une société démocratique sont d'autant plus un affront

aux yeux du terroriste islamiste que ce dernier est un croyant, convaincu que sa foi a réponse à tout. Alors qu'en réalité sa pauvre religion ne fait pas le poids à côté de ce qu'apportent la pensée et les sciences modernes. Le professeur, l'instituteur, l'enseignant sont des concurrents pour les soi-disant savants de la chose religieuse qui sont faticatement convaincus que la vérité est inscrite dans leurs textes sacrés.

Cette dérive est déculpée par l'abrutissement des esprits, tirés vers le bas par les réseaux sociaux, qui vomissent à longueur de journée des tombereaux d'informations trafiquées et mensongères. Dans cette bouillie de fake news, de vidéos qui expliquent pourquoi le peuple juif est une création de l'Occident et que la laïcité est un nouveau fascisme, l'intégrisme religieux, avec ses idées simplistes et ses croyances infantiles, prospère et se développe comme la vermine dans un fruit trop mûr.

Les professeurs apparaissent alors comme les seuls remparts à opposer à ce tsunami de mensonges historiques et de superstitions archaïques. Ils protègent nos démocraties autant que des fantassins en première ligne. Leurs armes ne sont pas des mitrailleuses ou des missiles, mais seulement des mots, des idées et des démonstrations rationnelles. Les enseignants devraient être protégés autant que nos soldats, car ils sont les premiers combattants de la liberté, de l'esprit et de la raison. Mais transformer les lycées et les collèges en camps retranchés ne règlera rien à long terme. C'est sur le champ de bataille des idées qu'il faut d'abord se battre. Et pour cela, il ne faut pas laisser les enseignants se débrouiller seuls. Les moments de recueillement, les minutes de silence ne suffisent pas. La vraie solidarité avec les enseignants consiste d'abord, pour chacun d'entre nous, dans la vie de tous les jours, à ne plus laisser sans réponse les discours irrationnels et fanatiques, à ne plus céder aux revendications communautaristes abusives. C'est aux intellectuels, aux artistes, aux journalistes, aux citoyens engagés de mener ce combat aux côtés des enseignants. Le combat pour la liberté, et contre le totalitarisme sous toutes ses formes, y compris religieuses, ne doit pas reposer uniquement sur leurs épaules. Sinon, ils risquent de devoir défendre les valeurs auxquelles nous tenons, seuls, face aux couteaux de l'islamisme qu'ils auront en face d'eux. Une fois de plus. ●

